
Note sur la création de l'Unité d'Appui à la Recherche – UAR METIS

1. Contexte et justification du projet

Depuis 2007, l'Université de Tours porte les **Centres d'Expertises et de Transferts Universitaires (CETU)**. Ces structures internes sont construites autour d'expertises disciplinaires variées et affirmées, telles que la sociologie appliquée, l'intelligence artificielle, l'agroécologie ou encore l'étude des milieux aquatiques. Elles sont rattachées au Service Partenariats Innovations et Valorisation (SPIV) au sein de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV).

Les CETU sont aujourd'hui au nombre de 4, regroupant 9 personnels en CDI dont 8 cadres A (IGR ou IGE) et un cadre B, et se nomment :

- Elmis Ingénierie
- ETIcS
- ILIAD3
- INNOPHYT

Ces structures hétérogènes dans leur organisation et leur ancrage se distinguent par leur positionnement sur des champs de valorisation peu traités dans les dispositifs classiques de transfert et jouent un rôle **essentiel** pour le transfert de connaissances, la recherche partenariale ainsi que l'attractivité scientifique et territoriale de notre établissement. Là où la valorisation s'appuie souvent sur des innovations technologiques, brevets ou prestations de services standardisées, les CETU explorent des modalités de coopération plus souples et intégratives. En effet, ils constituent des acteurs intermédiaires entre la recherche académique et les acteurs socio-économiques, **se positionnant sur des curseurs de valorisation encore peu investis** : production et transfert de connaissances contextualisées, valorisation de données, d'outils méthodologiques ou de compétences collectives, accompagnement de dynamiques et injonctions socio-économiques

Ces formes de valorisation, par bien des aspects plus qualitatifs que directement rentables, contribuent à élargir la conception traditionnelle de la valorisation universitaire, et ouvrent la voie à des partenariats hybrides et conduisent à des impacts sociétaux tangibles permettant d'enrichir la valorisation de la recherche de l'université de Tours.

Cependant, malgré leur dynamisme et leur utilité avérée, les CETU évoluent dans un **environnement contraint**, marqué par une baisse des ressources publiques, des critères d'éligibilité aux appels d'offres de plus en plus restrictifs imposés par les financeurs, notamment publics, et une absence de cadre institutionnel commun. Leur modèle économique actuel, fondé sur l'autofinancement par le biais de projets et de prestations, se révèle **fragile** et ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins, qu'ils soient récurrents (fonctionnement, maintenance, ressources humaines) ou exceptionnels (renouvellement des équipements, investissements structurants).

Cette situation limite la capacité des CETU à **projeter leur activité sur le long terme**, à recruter ou à investir de manière stratégique. Elle entrave également leur visibilité, tant en interne qu'en externe, et complique la coordination entre leurs différentes structures comme avec les autres structures de l'établissement.

Face à ces constats et après un travail conséquent des équipes des CETU conjointement avec les services de la DRV et l'équipe de gouvernance, la création d'une Unité d'Appui à la Recherche (UAR) regroupant les CETU apparaît comme une évolution nécessaire. Cette nouvelle entité, nommée METIS, dotée d'une gouvernance claire, d'un modèle économique consolidé et d'une identité affirmée autour des transitions, permettra :

- d'assurer un ancrage institutionnel durable au sein de l'établissement,
- de constituer un guichet bien identifié d'innovation pour les transitions,
- de sécuriser et rationaliser leur fonctionnement,
- d'optimiser la mobilisation des ressources,
- de renforcer leur impact scientifique et sociétal.

2. Objectifs de la nouvelle structure

La création de cette Unité d'Appui à la Recherche METIS poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

A) Favoriser l'innovation et la réponse aux enjeux sociétaux :

La nouvelle structure innovante se positionnera, en lien avec le projet d'établissement sur le volet TES, comme un acteur clé au service des **transitions** (énergétique, agroécologique, environnemental et numérique, etc.), en développant des offres de services pluri-expertises et en répondant à des appels à projets ambitieux, notamment européens.

B) Mutualiser les expertises et les ressources :

En regroupant les CETU existants, la nouvelle structure permettra de **construire une offre commune d'expertises et de compétences**, favorisant ainsi les synergies entre les différentes disciplines. Cette mutualisation concernera également les équipements, les budgets et les fonctions support, afin d'optimiser les coûts et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

C) Renforcer la visibilité et la reconnaissance :

La nouvelle entité bénéficiera d'une **identité reconnue nationalement (UAR)** à laquelle s'adjoindra **une identité visuelle et communicationnelle unifiée**, facilitant sa reconnaissance par les partenaires internes et externes. Un catalogue commun des expertises et des prestations sera élaboré et diffusé, et une communication institutionnelle sera mise en place pour valoriser les actions menées.

D) Sécuriser le modèle économique :

Pour pallier la fragilité du modèle actuel, la nouvelle structure s'appuiera sur **plusieurs sources de financement** :

- Les financements externes (appels à projets nationaux et européens, partenariats publics et privés, prestations de services).
- Les financements internes (unités, services centraux ou composantes, mutualisation des reliquats de projets, budget de fonctionnement partagé).
- Un programme d'investissement pluriannuel pour le renouvellement des équipements et la maintenance des infrastructures.

E) Optimiser la gouvernance et le pilotage :

Une gouvernance **stratégique et opérationnelle** sera mise en place pour garantir la cohérence des actions et la prise de décision collective. Cette gouvernance inclura un comité de pilotage institutionnel, ainsi qu'un comité scientifique, afin d'assurer un équilibre entre autonomie et coordination globale.

3. Périmètre de la structure

La nouvelle Unité d'Appui à la Recherche (UAR) **METIS** regroupera les **quatre CETU existants**, chacun spécialisé dans un domaine d'expertise complémentaire. Elle s'adressera à deux types de publics :

- **Les acteurs internes à l'Université :**
 - Les unités de recherche, qui pourront bénéficier des compétences et des équipements mutualisés.
 - Les services centraux, pour lesquels la nouvelle structure pourra apporter son appui technique et/ou l'ensemble de son expertise.
 - Les composantes, afin de renforcer les liens entre recherche, formation et innovation.
 - **Les partenaires externes :**
 - Les entreprises (PME, grands groupes, bureaux d'études), les collectivités territoriales, les agences nationales thématiques et les associations, qui pourront solliciter la structure pour des prestations d'expertise, des collaborations scientifiques ou des projets innovants.
 - Les autres établissements de recherche, en vue de développer des partenariats et des projets communs.
-

4. Missions de la structure

Pour atteindre ses objectifs, l'**UAR METIS** aura pour missions principales :

=> **Animer et coordonner les collaborations** : Faciliter les échanges entre l'UAR, les laboratoires et les partenaires externes, en organisant des temps de travail communs et en mettant en place des outils de coordination (plateformes collaboratives, réunions thématiques, etc.).

=> **Monter et porter des projets ambitieux** : Répondre à des appels à projets nationaux et internationaux, en particulier européens, afin de renforcer la visibilité de l'université et de sécuriser des financements de manière plus pérenne. La structure pourra également collaborer avec les unités de recherche dans le montage de projets complexes.

=> **Former et accompagner les personnels** : Organiser des formations transversales pour les membres de l'UAR et des laboratoires partenaires, afin de renforcer leurs compétences et de favoriser l'émergence de nouvelles expertises.

=> **Communiquer et valoriser les expertises** : Élaborer une stratégie de communication commune, incluant la création d'une identité visuelle, la diffusion d'un catalogue des expertises et des prestations, et la publication d'un rapport d'activité consolidé. Cette communication s'adressera aussi bien aux publics internes qu'externes.

=> **Gérer les ressources de manière mutualisée** : Optimiser l'utilisation des équipements et des budgets, en mettant en place des mécanismes de partage et de coordination. La structure sera également chargée de la maintenance des infrastructures communes (serveurs, stations de calcul, matériel de terrain, etc.).

5. Gouvernance et instances de décision

A. Instance de coordination

Elle est composée du responsable du SPIV, des responsables de Elmis Ingénierie, ETIcS, ILIAD3 et INNOPHYT et du chargé d'affaires en charge de l'UAR.

Selon l'ordre du jour l'AFRV en charge de l'UAR sera invitée.

L'UAR **METIS** est animée par le responsable du SPIV qui organise régulièrement (et à minima une fois par trimestre / calendrier élaboré par anticipation pour l'année universitaire à venir) pour partager les orientations, construire une vision commune et favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes. Il s'assure donc de la coordination au quotidien, de la mise en œuvre des décisions et du suivi des projets.

Pour assurer un pilotage politique et stratégique efficace, la nouvelle structure s'appuiera sur une gouvernance à deux niveaux :

B. Gouvernance opérationnelle avec un comité de pilotage institutionnel

Ce comité qui se réunira à minima une fois par an, est composé de :

- Le/la Vice-président en charge de la recherche,
- Le/la Vice-président des partenariats et de l'innovation,
- Le/la DRV
- Le/la responsable du SPIV
- Les responsables de Elmis Ingénierie
- Le/la responsable de ETIcS
- Le/la responsable de ILIAD3
- Le/la responsable de INNOPHYT
- Le/La responsable de l'AFRV de l'UAR
- Le/la chargé d'affaires de l'UAR

Son rôle est de :

- Définir les orientations stratégiques de la structure.
- Suivre l'évolution des besoins et des financements.
- Evaluer l'impact des décisions prises au cours de la période, telles que les recrutements, les investissements ou les projets « à risques » (c'est-à-dire ceux qui s'écartent des thématiques prioritaires ou qui présentent un risque financier élevé).

Ce comité pourra être saisi au fil de l'eau sur des arbitrages le nécessitant.

C. Gouvernance stratégique avec un comité scientifique

Un **comité scientifique** qui est une instance consultative, complétera cette gouvernance, en associant des membres internes (laboratoires partenaires) et externes (experts, partenaires industriels, représentants des collectivités, etc.). Ce comité qui se réunira une fois par an aura pour missions :

- Évaluer l'impact scientifique et sociétal des actions menées.
- Proposer des ajustements stratégiques en fonction des évolutions du contexte scientifique et économique.
- Apporter un éclairage sur la pertinence de se positionner sur de nouvelles thématiques.

6. Modèle économique

Le modèle économique de la nouvelle structure **METIS** reposera sur **trois piliers** :

a. Diversification des sources de financement

- **Financements externes** :
 - Réponse active aux appels à projets dans leur périmètre de compétences (ANR, FEDER, programmes européens, APR régionaux, CASDAR, Agences nationales thématiques etc.).
 - Développement de partenariats avec des acteurs publics (collectivités territoriales, État, Europe) et privés (entreprises, fondations).
 - Prestations de services (expertise, conseil, formation) facturées à 100 % ou en cofinancement.
 - Un **projet commun** (ex. : réponse à un appel à projets européen) pourrait rapidement être monté afin d'identifier les forces et les points d'amélioration de la structure et permettre de dégager des marges financières pour la structure.
- **Financements internes**
 - Contributions des laboratoires d'appui et des composantes de formation (via un prélèvement sur leurs dotations récurrentes).
 - Mutualisation des reliquats de projets, notamment ceux générant des financements supérieurs à 100 %, pour alimenter un fonds dédié aux investissements structurants.

b. Mutualisation des ressources

- **Budget de fonctionnement partagé** : Pour financer les actions transversales (communication, formation, animation de réseaux).
- **Programme d'investissement pluriannuel** : Pour le renouvellement des équipements et la maintenance des infrastructures, avec une planification claire des dépenses sur plusieurs années.

c. Optimisation de la gestion financière

- Mise en place d'une **veille active** sur les opportunités de financement.
 - **Capitalisation des reliquats** : Les excédents générés par certains projets seront réinvestis dans des actions stratégiques (recrutement, équipement, formation).
 - **Transparence et suivi** : Élaboration d'indicateurs de performance pour évaluer la pertinence du modèle économique et ajuster les stratégies en conséquence.
-

7. Calendrier de déploiement

- 18/11/25 : passage en Commission Recherche
 - 15/12/25 : Passage en Conseil d'administration
 - 01/01/26 : Mise en place de l'UAR METIS
-

8. Conclusion et perspectives

La création de l'**Unité d'Appui à la Recherche METIS** représente une opportunité majeure pour l'Université de Tours d'accompagner aux changements les structures CETU. Elle permettra de constituer **un guichet bien identifié d'innovation au service des transitions**, permettant ainsi de **renforcer la cohérence et la visibilité** de la nouvelle entité, en offrant un cadre institutionnel et économique clair.

Elle offrira à la fois une expertise de R&D à l'extérieur et un support de recherche appliquée en interne. Les collaborations URs/UAR permettront de relever de nouveaux défis scientifiques et techniques, et d'intégrer des consortiums nationaux et internationaux ambitieux.